

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 12 MARS 2010

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	115

L'an deux mille dix

et le : 12 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

Date de la convocation

5 mars 2010

Nombre de Membres présents : 115

Date d'affichage

5 mars 2010

Monsieur Gérard CUNISSE, délégué d'Olizy Primat, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**PARTICIPATIONS  
ELECTRIFICATION  
RURALE**

**PARTICIPATIONS ELECTRIFICATION RURALE**

Monsieur le Président expose que compte tenu des modifications règlementaires intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (date de la dernière délibération relative à cet objet), il est nécessaire de redéfinir les modalités des participations des collectivités et des bénéficiaires comme annexées à la présente délibération.

**VOTE :**

**POUR : 115**

**CONTRE : 0**

Après en avoir délibéré par 115 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le comité syndical :

- accepte ces nouvelles dispositions qui entreront en vigueur à compter de la date de publication de la délibération,
- la présente délibération restera applicable tant qu'aucune délibération modificative ne sera prise par le comité syndical.

**DELIBERATION  
N°2010/24**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

**Bernard BESTEL**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du : 12 mars 2010